NOTE DE POSITION SUR FIDA

Une initiative collective des acteurs clés du secteur

Avec l'entrée en vigueur potentielle du règlement FiDA en 2025, les principaux acteurs du marché – notamment les fintechs, les TPPs, les néobanques, les institutions financières et les associations professionnelles – se sont réunis pour initier une discussion collective sur ce cadre réglementaire, ses opportunités et ses défis.

L'objectif commun est de favoriser un dialogue constructif pour traiter les réalités du marché existant du partage de données, et de formuler des recommandations concrètes en vue d'une mise en œuvre efficace et équilibrée de FiDA.

De l'Open Banking à l'Open Finance : le rôle stratégique de FiDA

Le 28 juin 2023, la Commission européenne a présenté le règlement FiDA (Financial Data Access), un cadre réglementaire visant à structurer l'accès et le partage des données financières en Europe. Sa mise en œuvre est attendue entre 2026 et 2027.

Ce texte constitue une avancée majeure pour le secteur financier, en élargissant le champ de l'Open Banking instauré par la DSP2 vers un véritable écosystème d'Open Finance. Il s'inscrit également comme un pilier essentiel de la stratégie de finance numérique de l'Union européenne.

L'Open Finance repose sur le principe d'un accès élargi aux données financières (comptes bancaires, épargne, assurance, retraites, investissements…), permettant à des prestataires autorisés d'offrir des services innovants, sous la supervision des autorités réglementaires nationales et avec le consentement explicite des utilisateurs. Ce cadre reconnaît que les données appartiennent d'abord aux citoyens et qu'elles doivent être utilisées dans leur intérêt pour leur proposer de nouveaux services et droits.

Cette évolution s'inscrit dans la continuité de l'Open Banking introduit par la DSP2 en 2018, qui a permis le partage sécurisé des données bancaires via des API standardisées. Ce modèle a favorisé l'innovation et la concurrence entre les acteurs traditionnels et les fintechs, avec des bénéfices concrets pour les consommateurs et les entreprises, notamment les PME. L'accès aux données bancaires a permis l'émergence de services d'agrégation de comptes, d'outils d'analyse financière, de solutions d'optimisation budgétaire ou de trésorerie ou encore d'amélioration de l'évaluation de solvabilité. Compte tenu de ce succès et du cadre de sécurité éprouvé, étendre le partage de données à un spectre financier plus large est aujourd'hui une opportunité naturelle et nécessaire.

Au vu de l'ampleur des données concernées, les régulateurs ont estimé que les acteurs du marché doivent jouer un rôle central dans la définition du cadre de mise en œuvre, notamment sur la standardisation technique des échanges. Il est donc essentiel que les parties prenantes – fintechs, institutions financières,

régulateurs, associations professionnelles – participent activement à un dialogue constructif pour façonner la mise en œuvre de FiDA.

Le cadre opérationnel de FiDA repose sur la création de *schemes*, qui définiront les règles d'interaction entre *data holders* et *data users* en Europe. Ces *schemes* joueront un rôle structurant et devront répondre à plusieurs objectifs clés :

- Établir des règles communes de gouvernance et de responsabilité entre acteurs, garantissant un cadre harmonisé et sécurisé.
- Définir des standards techniques et d'interface favorisant une mise en œuvre fluide et interopérable.
- Structurer les mécanismes de compensation financière entre data holders et data users pour assurer un modèle économique viable.

FiDA devrait également reconnaître la structuration en niveaux de l'écosystème des données financières, dans lequel certains acteurs s'appuient sur des intermédiaires réglementés pour accéder aux données. Les schemes de gouvernance devront clarifier les responsabilités et les droits des data users directs et indirects, afin d'assurer la traçabilité et la responsabilité sur l'ensemble de la chaîne.

De la DSP2 à FiDA : vers un écosystème Open Finance unifié

La directive DSP2 a représenté une avancée majeure pour le paysage financier européen. Bien que sa mise en œuvre ait nécessité des investissements importants de la part des acteurs du marché, elle est désormais pleinement intégrée par tous, y compris les acteurs traditionnels, et a généré de nombreux effets positifs. La DSP2 a renforcé la sécurité des transactions grâce à l'adoption généralisée de l'authentification forte du client (SCA), amélioré la conformité réglementaire, réduit les taux de fraude et offert aux consommateurs une expérience de paiement fluide et sécurisée. Elle a également jeté les bases d'un cadre structuré pour l'Open Banking, stimulant l'innovation et modernisant les infrastructures financières. La libéralisation des échanges de données bancaires a permis une concurrence plus saine et une amélioration des offres de services financiers.

Cependant, si la DSP2 a permis d'harmoniser et de clarifier les règles d'accès aux comptes de paiement, l'écosystème financier reste fragmenté. Les données des comptes de paiement bénéficient de processus sécurisés et rationalisés, tandis que d'autres secteurs comme le crédit, l'assurance ou l'épargne fonctionnent selon des approches hétérogènes, avec des pratiques variées selon les acteurs. L'absence de règles harmonisées sur l'authentification forte a engendré des parcours multiples de vérification, source de confusion pour les utilisateurs finaux et frein à l'adoption de nouveaux services. Il est donc essentiel de mettre fin à ce système à deux vitesses, qui empêche l'Open Finance d'atteindre pleinement son potentiel.

Le partage des données devrait couvrir l'ensemble des actifs financiers, y compris les données transactionnelles (par exemple, l'historique des opérations), avec la possibilité d'initier des transferts entre comptes financiers, à l'image de ce que permet la DSP2 avec les services d'initiation de paiement. FiDA devrait également encourager l'intégration de produits financiers non traditionnels et de plateformes alternatives, comme les investissements immobiliers, les crypto-actifs ou les produits d'épargne alternatifs, à condition qu'ils respectent des critères de sécurité et de consentement. Cela permettrait une vision plus globale du patrimoine des utilisateurs et correspondrait à l'évolution des comportements d'investissement en Europe.

L'ouverture des systèmes financiers devrait nécessiter des investissements de la part des banques et autres acteurs traditionnels. Toutefois, à long terme, cela générera des gains d'efficacité et de compétitivité, réduira les risques et ouvrira de nouvelles opportunités commerciales dans un cadre plus ouvert et interopérable. Contrairement à la DSP2, où le régulateur n'a pas finalisé de protocole

homogène standardisé, FiDA offre une plus grande flexibilité en matière de standardisation des échanges de données. Grâce aux *schemes*, les acteurs du marché pourront adopter des solutions technologiques adaptées à leurs besoins spécifiques. Nous encourageons fortement une approche pragmatique, qui permettrait d'éviter des coûts additionnels inutiles pour les *data holders* et, par extension, pour les *data users*, comme par exemple l'usage d'un accès direct authentifié ou d'*API* hautement standardisées pour l'ensemble des parties prenantes. Un accès stable et fiable aux données financières est essentiel pour instaurer la confiance des utilisateurs. Aujourd'hui, de nombreuses fintechs dépendent de *API* qui évoluent fréquemment ou se dégradent dans le temps. FiDA devrait garantir l'interopérabilité à long terme et la performance opérationnelle via des standards obligatoires de disponibilité et de notification en cas de changement pour les *data holders*.

En cohérence avec le règlement DORA, qui a harmonisé les normes de sécurité dans le secteur financier, FiDA représente une opportunité stratégique pour l'Union européenne de bâtir un marché Open Finance cohérent et intégré. En favorisant un écosystème fluide, transparent et accessible, ce cadre réglementaire pourrait positionner l'Europe comme un leader mondial de l'Open Finance. Avec un marché de 460 millions de consommateurs, l'Europe dispose d'un potentiel considérable. Toutefois, ce potentiel reste sous-exploité à l'échelle mondiale, en raison de barrières et d'incohérences réglementaires. En établissant des règles harmonisées et en favorisant une collaboration structurée entre les différents acteurs, FiDA pourrait devenir un catalyseur de l'innovation financière et renforcer la compétitivité de l'Europe sur la scène internationale.

FiDA créera de nouvelles opportunités pour le secteur

Dans un contexte où la gestion des données financières devient un levier stratégique pour les acteurs du marché, plusieurs axes d'optimisation peuvent être explorés pour améliorer l'efficacité, la transparence et la personnalisation des services. FiDA joue sans aucun doute un rôle clé dans cette transformation en facilitant le développement de nouveaux usages soulignant la valeur d'un accès standardisé et sécurisé aux données financières.

Les discussions entre les différentes parties prenantes concernées par cette régulation ont permis de faire émerger plusieurs cas d'usage concrets, couvrant l'ensemble des segments visés par le texte. Ces cas d'usage sont à des stades de maturité différents : certains existent déjà mais restent limités en l'absence d'un cadre réglementaire adéquat, tandis que d'autres pourraient émerger.

Épargne et investissements

FiDA élargira le périmètre, la profondeur et la qualité des données disponibles, permettant de produire une vision consolidée plus fiable et plus complète des actifs financiers des clients. Cette consolidation renforcée constituera une base solide pour une gestion de portefeuille optimisée et des conseils en investissement plus pertinents, fondés sur une compréhension globale du patrimoine du client.

Au-delà de la consolidation, FiDA devrait soutenir l'enrichissement et la catégorisation des données financières (par exemple : type d'investissement, profil de risque, classe d'actif) afin de permettre une analyse plus fine et personnalisée des investissements. Cela ouvrira la voie à des analyses financières ciblées et à des recommandations de portefeuille sur mesure, renforçant la culture financière et la capacité de décision des utilisateurs finaux.

Par ailleurs, FiDA facilitera l'intégration des données extra-financières dans les reportings, ce qui contribuera à améliorer la transparence, la gestion des risques et l'analyse de la performance.

Crédit

FiDA optimisera l'évaluation de la solvabilité et de la capacité de remboursement en regroupant les données d'épargne et de prêt des clients. Les offres de refinancement et de regroupement de crédits pourront ainsi être davantage personnalisées en fonction des profils clients, permettant d'optimiser les taux d'intérêt et de réduire les coûts. De plus, FiDA facilitera la détection avancée du risque d'insolvabilité, permettant aux institutions financières de mettre en place des dispositifs de soutien proactifs.

Assurance

Dans le secteur de l'assurance, FiDA facilitera l'agrégation des couvertures, en offrant aux clients une vue d'ensemble de leurs contrats d'assurance, ce qui les aidera à identifier les redondances et à évaluer le niveau des primes. Le texte permettra également d'ajuster les garanties et les primes en fonction des conditions de marché et des besoins des clients, assurant ainsi des solutions de couverture plus adaptées.

Gestion de trésorerie

FiDA renforcera l'optimisation de la gestion de trésorerie, en améliorant la visibilité des entreprises sur leurs flux de trésorerie et en consolidant une gestion plus efficace de leur liquidité. Ce cas d'usage souligne l'importance d'intégrer les PME dans le périmètre réglementaire afin de préserver leur flexibilité financière.

KYC & Prévention de la fraude

Enfin, FiDA facilitera l'automatisation des processus de vérification d'identité, en simplifiant l'entrée en relation client grâce à l'exploitation des informations déjà fournies à d'autres institutions. Une meilleure identification des clients contribuera également à anticiper les comportements suspects, renforçant ainsi les mécanismes de détection de la fraude. Par ailleurs, FiDA permettra également l'établissement d'un profil investisseur « réel » fondé sur les investissements financiers effectivement réalisés, assurant une meilleure adéquation entre les stratégies d'investissement et les attentes du client.

La mise en œuvre efficace de FiDA permettrait de standardiser et de sécuriser ces cas d'usage, en favorisant la transparence et l'innovation, tout en promouvant un marché financier plus compétitif, accessible et centré sur le client, au bénéfice de l'ensemble de l'écosystème financier européen.